



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Texte intégral du message adressé par SM le Roi au Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message au Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Cheikh Niang, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre de chaque année.

Voici le texte intégral du Message Royal:

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence, Monsieur Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Excellences membres de l'honorable Comité,

Mesdames, Messieurs,

Cette année, la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien est célébrée alors que la région du Moyen-Orient en

général et les territoires palestiniens en particulier vivent, depuis le 7 octobre 2023, des événements d'une gravité inédite. De fait, en raison d'une escalade qui ne cesse de s'intensifier et d'affrontements armés d'une vaste amplitude, les morts et les blessés, pour la plupart des femmes et des enfants, se comptent par milliers au sein de la population civile. Outre la destruction massive de logements, d'hôpitaux, d'écoles, de lieux de culte et d'infrastructures, un blocus total est imposé à Gaza, en flagrante violation des lois internationales et au mépris total des valeurs humaines.

En dépit des appels croissants à la désescalade et à l'apaisement qui permettraient la livraison de médicaments et l'arrivée d'autres secours dans la Bande de Gaza, Israël y poursuit à la fois des bombardements intempestifs et violents ainsi que les incursions de son armée de terre. Il en résulte un déplacement forcé de plus d'un million et demi de Palestiniens, une augmentation des victimes et une intensification des destructions.

L'aggravation de ce drame humanitaire à Gaza et l'acharnement contre les civils interpellent la communauté internationale, plus particulièrement les puissances agissantes et le Conseil de sécurité, organe onusien chargé du maintien de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans le monde. De fait, ils doivent mettre de côté leurs dissensions pour œuvrer de concert à l'adoption d'une résolution qui visera, de manière décisive et contraignante, l'application immédiate d'un cessez-le-feu durable, selon les règles du droit international et du droit international humanitaire.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Lors du Sommet arabo-islamique extraordinaire qui s'est tenu le 11 novembre 2023, au Royaume d'Arabie Saoudite, nous avons défini quatre priorités urgentes pour faire cesser le massacre de vies humaines, auxquelles le Seigneur attache un grand prix.

C'est l'occasion de les mettre à nouveau en exergue :

- Premièrement : induire une désescalade urgente et concrète, mettre fin aux agressions militaires, pour aboutir à un cessez-le-feu durable et vérifiable ;

- Deuxièmement : Garantir la protection des civils de sorte qu'ils ne soient plus pris pour cible, conformément au droit international et au droit international humanitaire ;

- Troisièmement : Permettre l'acheminement fluide et en quantités suffisantes des aides humanitaires au profit des populations de Gaza ;

- Quatrièmement : Projeter une perspective politique pour la question palestinienne, de nature à relancer la solution à deux États.

La dernière escalade est la conséquence inéluctable de l'absence de tout horizon de règlement politique de la question palestinienne, alors même que cette perspective est la clé de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région. Ainsi que Nous l'avons maintes fois réaffirmé, le règlement de cette question sur la base de la Solution à deux États, comme prévu dans les résolutions de la légalité internationale et du Conseil de sécurité, est la seule voie possible pour instaurer la paix juste et globale et assurer sécurité et dignité à tous les peuples de la région.

Elle est également le résultat de la multiplication méthodique de pratiques extrémistes israéliennes, d'initiatives unilatérales et d'actes de provocation récurrents à Al-Qods. Ces agissements ne peuvent que compromettre les efforts d'apaisement et saper les initiatives internationales visant à mettre fin aux tensions et à sortir du cercle vicieux de la violence.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les représailles militaires israéliennes dans la bande de Gaza ont mis en évidence de flagrantes violations des dispositions du droit international et du droit international humanitaire.

Par conséquent, Nous réaffirmons à cette occasion, Notre rejet et Notre condamnation de toutes les exactions commises, de la politique de punition collective, de déplacement forcé et de toute tentative visant à imposer un nouveau fait accompli. A cet égard, Nous réitérons que la bande de Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens et de l'Etat unifié de Palestine.

Par ailleurs, Nous insistons sur la nécessité de faire bénéficier les frères palestiniens dans la bande de Gaza des secours qui doivent leur parvenir en quantités suffisantes et sans entraves, de manière sûre et durable.

A cette fin, guidé par le principe de solidarité qui sous-tend Notre politique extérieure, Nous avons procédé à l'envoi d'aides humanitaires d'urgence au profit de la population dans la bande de Gaza : il constitue une contribution du Royaume du Maroc aux efforts de secours et d'assistance fournis par la communauté internationale. Ces aides ont été acheminées, via le point de passage de Rafah, à destination des personnes affectées, tandis que d'importantes quantités de denrées alimentaires et de matériel médical ont été distribuées dans la Ville d'Al-Qods Acharif.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

En dépit de cette situation sombre et de l'absence de perspectives d'un règlement du conflit au Moyen-Orient, Nous gardons bon espoir que les membres de la communauté internationale mutualisent leurs

efforts pour relancer le processus de paix.

De fait, aujourd'hui comme toujours, Notre vision est que la paix est une option stratégique pour tous les peuples de la région. Elle est la seule voie qui puisse leur assurer sécurité et stabilité et les protéger contre la spirale de la violence et des tourments de la guerre.

La clef de cette paix, que nous appelons de nos vœux, réside dans la Solution à deux Etats : issue réaliste convenue par la communauté internationale et dont la concrétisation passe impérativement par le processus de négociations.

C'est l'occasion pour Nous de réitérer la position inébranlable du Maroc en faveur de la Cause palestinienne juste et de réaffirmer Notre soutien aux droits légitimes du peuple palestinien frère, liés à l'établissement de son Etat indépendant ayant Al-Qods orientale comme capitale.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods qui relève de l'Organisation de la Coopération islamique, Nous insistons à nouveau sur la nécessité de préserver le cachet singulier de la Ville d'Al-Qods et de ne pas altérer son statut juridique, civilisationnel, historique et démographique, car elle constitue un haut-lieu spirituel de coexistence et d'entente entre les adeptes des trois religions monothéistes.

En conclusion, Nous saluons les efforts sincères que vous déployez pour que triomphe la Cause palestinienne juste.

Que Dieu guide vos pas et vous accorde plein succès dans votre entreprise.

Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh".

(MAP 29.11.2023)